

# Résiliation infra-annuelle : comment ça marche ?



## POURQUOI ?

Elle permet de changer de complémentaire santé tout au long de l'année à condition d'avoir 1 an d'adhésion



## QUAND ?

A partir du  
1<sup>er</sup> décembre 2020



## LE COÛT ?

La résiliation de votre contrat complémentaire santé est sans frais ni pénalité !

## POUR QUI ?

Pour les particuliers ayant souscrit un contrat individuel de complémentaire santé.  
Pour les entreprises, travailleurs indépendants ou associations ayant adhéré à un contrat complémentaire santé.



*Entre nous, c'est humain*

## COMMENT ?

- ✓ Par courrier, E-mail ...
- ✓ En envoyant une déclaration au siège de l'ancien organisme
- ✓ Par internet si le contrat a été souscrit de cette façon
- ✓ Par voie d'huissier

## Mutualia s'occupe de tout :

- > Nous prenons en charge les modalités de résiliation sur mandat du souscripteur
- > Nous envoyons la notification à votre ancien assureur
- > Nous nous assurons de la continuité de votre couverture santé
- > Nous vous envoyons votre nouvelle carte mutualiste de tiers payant

[www.mutualia.fr](http://www.mutualia.fr)

# Lou décide de rejoindre Mutualia grâce à la résiliation infra-annuelle



Lou décide de changer de complémentaire santé en utilisant son droit à la résiliation infra-annuelle. Sa résiliation prendra effet dans 1 mois



Ancien assureur



Clément, Conseiller Mutualia

1

Elle prend contact avec Clément, conseiller Mutualia, et choisit avec lui les garanties de sa nouvelle complémentaire santé.

2

Elle donne mandat à Clément pour qu'il prenne en charge les formalités de résiliation de son contrat de complémentaire santé actuel.

3

Clément envoie la demande de résiliation à son assureur par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique.

4

L'ancien assureur adresse par écrit un avis de résiliation informant de la date de prise d'effet de cette résiliation et son droit à être remboursé de la quote-part de cotisations trop perçue dans un délai de 30 jours à compter de cette date.

5

La résiliation prendra effet 1 mois à compter du lendemain de la date d'envoi figurant sur le cachet de la Poste. Clément ouvrira le contrat de Lou et lui adressera sa nouvelle carte de tiers payant Mutualia.

[www.mutualia.fr](http://www.mutualia.fr)



Entre nous, c'est humain

Mutualia Alliance Santé, mutuelle du livre II du Code de la mutualité, SIREN n° 403 596 265. Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique.